

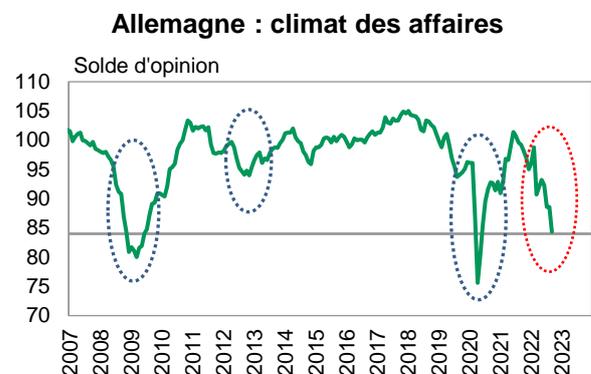
Perspectives

N°22/288 – 4 octobre 2022

ALLEMAGNE – Regard sur la conjoncture de la semaine écoulée

Le climat des affaires suggère que le pays glisse un peu plus vers la récession

Le climat des affaires en Allemagne s'est considérablement dégradé en septembre, l'indice atteignant 84,4 points contre 88,6 points en août, soit son plus bas niveau depuis l'été 2009 si l'on fait exception de l'avènement de la crise sanitaire en février 2020. Les enquêtes auprès des entreprises ont signalé une nette contraction de l'activité dans les quatre secteurs concernés (industrie, construction, ventes au détail et services). Les perspectives d'activité à six mois s'enfoncent sous leur plus bas niveau historique hors période Covid-19 (à 75,2 points *versus* 80,5 en août) tandis que l'évaluation de la situation actuelle s'est, elle aussi, fortement détériorée passant de 97,5 points en août à 94,5 points. Cette dégradation du climat des affaires coïncide avec les niveaux auxquels le PIB allemand s'est contracté dans le passé, suggérant un glissement progressif de la première économie de la zone en récession durant l'hiver. La forte inflation énergétique affecte durement le pouvoir d'achat des ménages et la production industrielle où les entreprises les plus énergivores doivent sacrifier des chaînes de production devenues non rentables en raison des coûts élevés de l'électricité et du gaz.



--- périodes durant lesquelles le PIB a reculé pendant au moins deux trimestres consécutifs

Sources : Ifo, Crédit Agricole S.A.

✓ Notre opinion – L'activité allemande semble plus durement et plus précocement impactée par les conséquences de la guerre en Ukraine et la montée des prix énergétiques qui s'installe plus durablement en raison de la forte dépendance gazière du pays. Les pressions inflationnistes mordent plus fermement sur le pouvoir d'achat des ménages dont la croissance des revenus (estimée à 3,9% cette année) ne saurait compenser une inflation attendue à plus de 10% durant l'hiver. Les mesures de soutien déployées par le gouvernement sont surtout axées sur des allègements fiscaux (aux deux tiers) et beaucoup moins sur des redistributions directes (un tiers du paquet d'aides). De plus, la hausse des taux d'intérêt entamée pour juguler l'inflation viendra réduire la demande, jusqu'ici particulièrement forte, des projets immobiliers. Du côté des entreprises, non seulement les contraintes d'offre persistent avec des pénuries de produits intermédiaires toujours importantes, mais la facture énergétique contraint un grand nombre d'industries énergivores à restreindre leur production pour préserver leur rentabilité. Cet environnement récessif semble s'installer plus durablement qu'escompté et nous amène à réviser à la baisse notre estimation de croissance du PIB à hauteur de -0,4% pour l'année 2023 après +1,6% cette année.

Le gouvernement sort le « bouclier défensif » pour lutter contre l'inflation !

L'inflation allemande a atteint un nouveau pic de 10,9% sur un an en septembre, soit son plus haut niveau depuis vingt-cinq ans. La contribution de l'énergie explique en grande partie ce sursaut en raison de la guerre en Ukraine et de ses répercussions sur le prix du gaz et de l'électricité en Europe. Pour contrer ces effets néfastes sur l'économie qui menace de basculer en récession dans les mois à venir, le gouvernement allemand a annoncé un plan de 200 milliards d'euros intitulé « bouclier défensif » pour réduire au mieux les pressions inflationnistes auxquelles font face les ménages et les entreprises. Ce dernier comporte deux nouveaux éléments. Le premier consiste en un frein au prix de l'électricité qui sera appliqué à la fois aux ménages et aux entreprises, prenant la forme d'une subvention forfaitaire allant jusqu'à un certain niveau de consommation ; au-delà de ce niveau, les consommateurs paieront le prix de marché classique. À cela s'ajoute également une mesure temporaire de frein sur le prix du gaz permettant de ramener le prix à un niveau abordable pour le consommateur. Ce plafonnement des prix et les lignes directrices du dispositif ne seront connus qu'au terme d'une consultation d'experts attendue pour la mi-octobre. L'ensemble de ces mesures devrait être financé par le biais du fonds de stabilisation économique (FSE), initialement introduit pendant la pandémie pour renflouer la compagnie *Lufthansa*. Outre ces mesures, le gouvernement a annoncé vouloir abandonner son projet de taxe sur le gaz qui devait entrer en vigueur le 1^{er} octobre et qui avait pour objectif de soutenir les énergéticiens en difficulté. De surcroît, la réduction de la TVA de 19% à 7% prévue sur le gaz sera étendue jusqu'au printemps 2024 et concernera dorénavant aussi le chauffage urbain. Enfin, les deux centrales nucléaires qui devaient fermer en fin d'année pourront finalement continuer de fonctionner jusqu'au printemps 2023 et seront utilisées autant que nécessaire.

☑ Notre opinion – Face à la montée de l'inflation qui menace de freiner la demande, de paralyser l'industrie allemande et de plonger le pays en récession sévère, le gouvernement Scholz a mis en place un « bouclier défensif » qui n'est pas sans rappeler le « bouclier tarifaire » français. L'objectif est de limiter le renchérissement de la facture énergétique des ménages mais aussi des entreprises grâce à des subventions massives qui seront financées par de nouveaux emprunts grâce à la suspension du frein à la dette encore en vigueur cette année.

Article publié le 30 septembre 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
03/10/2022	<u>Italie – Au lendemain des élections italiennes, la deuxième mi-temps commence</u>	Italie
03/10/2022	<u>Zone euro – Regard sur la conjoncture de la semaine écoulée</u>	Zone euro
30/09/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
29/09/2022	<u>Géopolitique – Le temps des choix, l'heure des choix</u>	Géopolitique
27/09/2022	<u>Angola – L'économie reprend son souffle sous le redressement du marché des hydrocarbures</u>	Afrique et Moyen-Orient
26/09/2022	<u>France – Face au choc d'inflation, des mesures pour protéger le pouvoir d'achat</u>	France
26/09/2022	<u>Colombie – Combiner priorités sociales fortes et souci de préservation d'une réputation de sérieux...</u>	Colombie
26/09/2022	<u>Zone euro – Les enquêtes d'activité confirment un recul de la croissance au T3</u>	Zone euro
23/09/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
22/09/2022	<u>Mexique – Budget 2022 : scénario optimiste</u>	Mexique
22/09/2022	<u>L'erreur des banques centrales face à l'inflation : des critiques faciles, à nuancer</u>	Monde
22/09/2022	<u>Inde – Résister face aux vents contraires</u>	Inde
21/09/2022	<u>Espagne – Les effet du plafonnement des prix du gaz</u>	Espagne
20/09/2022	<u>Royaume-Uni - Regard sur la conjoncture de la semaine écoulée</u>	Royaume-Uni
19/09/2022	<u>Europe – Les 27 un peu plus unis sur l'énergie</u>	Europe

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Robin Mourier, Alexis Mayer

Secrétariat de rédaction : Sophie Gaubert

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.